

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010.

L'an deux mil dix et le douze avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PUGNET Alain, BLANCHARD Gilles, PHILIP Frédéric, ESCANDE Jean-Philippe, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent : M. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : M. TANGUY Xavier.

Subventions aux associations pour 2010 :

Les associations suivantes se voient attribuées une subvention pour 2010, à savoir :

Comité des fêtes =	1 600 €
A.D.M.R. d'Aspres-sur-Buëch =	150 €
A.A.P.P.M.A. La Truite du Buëch =	100 €
A.C.C.A. =	100 €
Ecole primaire de SERRES =	120 €
ADIL des Hautes-Alpes =	72,30 €
R.A.V. =	50 €

D'autres subventions seront susceptibles d'être distribuées en cours d'année selon la demande.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote des 3 taxes directes locales :

Les taux de la fiscalité communale votés en 2009 sont maintenus pour 2010 comme suit :

Taxe d'Habitation : 10,94 % - Taxe Foncière (bâti) : 18,01 % - Taxe Foncière (non bâti) : 103,38 %

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation des budgets 2010 :

Le compte administratif du service de l'eau laisse apparaître un excédent global de 74 262,17 € avec 6 896,92 € en fonctionnement et 67 365,25 € en investissement.

Le compte administratif relatif au budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement pour un montant de 488 388,10 € et un déficit d'investissement pour un montant de 32 168,70 €.

Il ressort un excédent global de 456 219,40 €.

Le maire fait le point sur les dépenses d'investissement réalisées, à savoir : l'achat de matériel pour l'employé communal (tondeuse débroussailleuse, souffleur), de 10 bancs pour le village, l'amélioration de l'éclairage public à Hauteville et dans le village et les travaux de voirie. Parmi ces dépenses, le coût des travaux d'extension des réseaux (AEP, PTT et EDF) sur la RD 29 depuis le chemin Pré la Cour est jugé élevé.

Le maire ne prenant pas part au vote, les deux comptes administratifs sont votés à bulletin secret.

- Les deux délibérations sont adoptées avec 5 voix pour et 5 voix contre.

Les comptes de gestion 2009 du comptable, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont proposés au vote.

- Délibérations adoptées avec à l'unanimité.

Service de l'Eau : les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif étant excédentaires, les montants sont reportés respectivement dans chaque section concernée pour l'année 2010.

Le budget primitif 2010 s'équilibre avec 90 733,92 € en fonctionnement et 161 355,17 € en investissement grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 25 298 € afin de couvrir la part d'autofinancement qui revient à la commune pour réaliser les travaux des périmètres de protection des sources. Le second projet concerne les études de diagnostic et schéma directeur des réseaux d'eau potable et d'assainissement en cours.

- Délibération adoptée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

Commune : Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement qui est de 63 168,70 €. Le report à nouveau créditeur restant affecté en section de fonctionnement est de 396 214,40 €.

Dépenses et recettes s'équilibrent en section de fonctionnement pour 659 091,40 € et en section d'investissement pour 1 029 307,10 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie avec la reconstruction du mur du Reclus et de la réparation du pont menant à la chapelle de Thuoux, de fleurissement des abords de la supérette, d'extension de l'éclairage public, de finalisation d'achat du terrain Richiardone et d'acquisition de matériel (tracteur, broyeur...).

- Délibération adoptée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010 (suite).

Cimetière : délimitation d'un périmètre destiné aux indigents :

Aucune place disponible ne restant dans les fosses communes du cimetière du village, il est adopté le principe de réserver 2 emplacements pour les nécessiteux dans le cimetière de Thuoux.

- Délibération adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention.

Dossiers en cours :

Ferme solaire photovoltaïque : Ce projet est pratiquement achevé alors que celui du Chevalet n'en est qu'à son début. Une rencontre avec le Préfet et la présidente de la C.C.H.B. est prévue le 26 avril.

Programme des maisons à 15 €/jour : Le maire rappelle que la commune a été la première dans le département à l'avoir lancé. Le promoteur est actuellement dans l'attente du retour de l'appel d'offre qu'il a lancé, l'échéance de la promesse de vente arrivant à la fin du mois d'avril.

Retrait des délégations à la 1^{ère} adjointe : Le maire informe l'assemblée qu'il s'agissait d'un problème interne qui s'est produit avant son hospitalisation et qui ne méritait pas la diffusion médiatique qui en a suivi. Après en avoir dialogué, tout est rentré dans l'ordre et les délégations lui ont été rendues.

Fleurissement : Autour de la supérette la C.C.H.B, propriétaire des lieux jusqu'en 2011, a prévu une dépense de 2 000 € pour effectuer des travaux. La commune en profitera pour réaménager les abords du parking avec un arrosage des plants et des fleurs avec un système de goutte à goutte.

Schéma directeur d'assainissement : Les études sont en cours. Les premiers relevés effectués ont permis de mettre à jour les données cartographiques.

Questions diverses :

Réparations : Après les intempéries hivernales, plusieurs réparations s'avèrent nécessaires (Bornes à remettre en place sur les abords des trottoirs, regard à remettre en état près du cimetière de Thuoux, Tuiles à changer sur le toit de l'église...) A noter que le compteur électrique de l'église du village est à faire vérifier car le disjoncteur se déclenche de manière intempestive. Concernant l'église de Thuoux qui est rarement ouverte une consommation électrique excessive y a été relevée. Des contrôles seront réalisés.

Tri des déchets : Il est déploré la présence récurrente de dépôts sauvages d'encombrants et déchets autour des colonnes de tri sélectif. Un effort de sensibilisation et de prévention est demandé aux usagers car les erreurs de tri reviennent à 100 € la tonne en coût supplémentaire. A noter que la taxe sur les produits polluants a plus que doublé en 1 an. Tout acte d'incivisme se doit d'être expliqué aux personnes indécates prises sur le fait en les invitant à se rendre en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.